

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19845 - 76ÈME ANNÉE

20 ans après la « loi Taubira » : la question de la réparation toujours posée

Cet après-midi, le chef de l'État présidera la commémoration de la Journée nationale de mémoire de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Ce 10 mai 2021 marque aussi le 20e anniversaire du vote de la loi reconnaissant l'esclavage et la traite en tant que crimes contre l'humanité. C'était la première fois qu'un Etat ayant fait fortune grâce à l'esclavage reconnaissait sa responsabilité dans ces crimes. Rappelons que si les esclavagistes ont eu une indemnité de l'État au moment de l'abolition de l'esclavage, les victimes et leurs descendants n'ont encore jamais bénéficié de la moindre réparation.

C'est aujourd'hui le 20e anniversaire de l'adoption par l'Assemblée nationale de la loi reconnaissant l'esclavage comme crime contre l'humanité. C'était une première dans un ancien Etat esclavagiste, qui doit une grande partie de sa prospérité actuelle à l'exploitation pendant des siècles d'êtres humains dans des camps de travail, où l'espérance de vie ne dépassait pas quelques années.

Cette reconnaissance vient d'un projet de loi présenté par les députés du Parti communiste réunionnais. Le 22 décembre 1998, les trois députés communistes réunionnais, Elie Hoarau, Huguette Bello et Claude Hoarau, ont déposé une proposition de loi « tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité ». Quelques semaines plus tard, le groupe PS et apparenté, groupe majoritaire

alors à l'Assemblée, a présenté un texte porté par Christiane Taubira qui limitait la portée de la reconnaissance à la traite transatlantique. Les députés du PCR ont alors fait prospérer l'idée de fusionner les deux propositions dans un seul texte. Cela déboucha sur la proposition de loi dont Christiane Taubira fut rapporteuse, et qui fut alors adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale. C'est le 10 mai 2001 que le Sénat a voté également à l'unanimité le même texte.

Indemnisation des esclavagistes

L'esclavage représente toujours plus de la moitié de l'histoire de La Réunion. A la différence des « engagés » qui subirent des conditions de vie aussi difficile, les esclaves n'étaient pas considérés par la loi comme des êtres humains, et ils perdaient donc automatiquement leur nom. C'est ainsi que la majorité des Réunionnais ont des noms de famille qui leur ont été attribués après l'abolition de l'esclavage en 1848. D'où la quasi-impossibilité pour les descendants d'esclaves de savoir vraiment qui ils sont.

L'exploitation pendant des siècles de cette main d'oeuvre gratuite est à l'origine de profits considérables. Très connue à La Réunion, Madame Desbassyns était une des plus grandes fortunes de France.

Pour que les esclavagistes acceptent plus facilement de ne plus être les seuls êtres humains reconnus par la loi, ils ont bénéficié d'une indemnité versée par le

gouvernement français. Cet argent permit notamment la création de la Banque de La Réunion.

La préoccupation du pouvoir était le maintien du système colonial organisé autour de l'exportation vers la France de produits peu ou pas transformés, et l'obligation d'acheter à la France des produits manufacturés à la valeur ajoutée plus grande. D'où l'importance de maintenir la structure de la plantation. Avec le développement de la canne à sucre, les anciens esclavagistes se tournèrent vers l'Inde pour faire venir des paysans connaissant cette culture. Cette arrivée massive de plusieurs dizaines de milliers de personnes a restructuré la société réunionnaise, diminuant le poids démographique des anciens esclaves.

A La Réunion, les conséquences de l'esclavage sont encore bien visibles. Les descendants d'esclaves composent en grande partie la classe de la population la moins favorisée. L'apport culturel des anciens esclaves a longtemps été méprisé. Il a fallu que le PCR lutte pour déclencher un vaste mouvement pour que le maloya puisse être pleinement reconnu, au même titre que les apports venus d'Europe notamment.

Cela pose la question de la réparation d'un crime contre l'humanité.

M.M.

Elections départementales

Samira Benhamida et Philippe Berne engagés pour l'avenir du Tampon

Vendredi au Tampon, Samira Benhamida et Philippe Berne ont présenté leur candidature aux élections départementales dans le canton 24 du Tampon. Ils ont pour remplaçants Isabelle Musso et Jean-Pierrot Payet.

Vendredi au Tampon, les candidats soutenus par le PCR dans le canton 24 ont rencontré la presse. L'équipe se compose de Philippe Berne et Samira Benhamida, candidats, et d'Isabelle Musso et Jean-Pierrot Payet, remplaçants.

Samira Benhamida est hypnotherapeute. Elle présente plusieurs propositions relatives à l'action sociale, compétence de base du Conseil départemental. Parmi elles figure une formation obligatoire des familles d'accueil avant l'arrivée du premier enfant confié par les services sociaux.

Samira Benhamida souhaite également que des familles accueillantes non professionnelles puissent également accueillir des enfants sous la responsabilité des services sociaux durant des périodes courtes de 7 jours maximum, principalement pendant les vacances scolaires. Les familles motivées par ce geste de solidarité devront préalablement solliciter une expertise psychologique et administrative. Cet acte de générosité et de solidarité permettra à la famille d'offrir des vacances à cet enfant qui connaîtra ainsi une autre famille, et les enfants de la famille accueillante pourront également faire connaissance de camarades issus d'un autre milieu social. Enfin, une telle mesure permettra aux familles d'accueil de bénéficier d'un répit afin d'avoir des vacances.

Samira Benhamida constate également que beaucoup d'étudiants

poursuivent leurs études en France, faute de formation dans le domaine des professions de santé. « Il nous manque des orthoptistes, orthophonistes, pédiatres et gynécologue de ville », souligne-t-elle. En conséquence, il faut attendre pendant des mois pour une consultation.

Elle propose aussi de communiquer toujours plus sur les violences intrafamiliales et les incestes. Elle souligne l'importance d'amener l'information par des professionnels, de montrer l'importance de respecter le corps. Elle préconise aussi de renforcer la sécurité dans les collèges par l'embauche de nouveaux personnels, au moins un par établissement.

Créole sur Google Translate

Dans le domaine culturel, Samira Benhamida propose qu'en lien avec l'université de La Réunion, le créole réunionnais soit une des langues de Google translate. Cette proposition ne manque pas d'intérêt. N'oublions pas qu'une Réunionnaise, Nadia Payet, est responsable de Google Maps au sein de ce géant du numérique.

Enfin, Samira Benhamida insiste sur l'importance de mieux accompagner les créateurs d'entreprise. En effet, les nouvelles sociétés sont exonérées de cotisations sociales durant les deux premières années. Au troisième exercice, les entreprises doivent se remettre à jour sur ce plan, et quand la somme demandée dépasse la capacité financière, alors la société ferme. Face à ce problème récurrent, Samira Benhamida propose de faire de cette échéance une

priorité à anticiper, d'où l'idée d'un accompagnement spécifique pour que le premier paiement des cotisations sociales ne signifie pas la fin d'une entreprise.

Un Office des routes et des transports

Ancien vice-président de la Région délégué à l'aménagement, Philippe Berne présente plusieurs propositions relevant de ce secteur. Il s'agit notamment de la création d'un Office des routes et des transports regroupant la Région, le Département et les communes. Pour Le Tampon, cet office des routes permettrait d'obtenir rapidement des fonds pour l'amélioration des Transports en commun et d'achever les projets routiers urgents avec des pistes cyclables : élargissement de la Route des Flamboyants, poursuite de cette route vers Dassy, prolongement de la rue Général De Gaulle vers Bras de Pontho et réalisation de la Rcade.

Dans le domaine de l'environnement, les candidats proposent de participer à la réalisation d'une centrale géo-thermique implantée en dehors des zones protégées du parc national dont la réalisation a été abandonnée en 2010.

Edito

Pour une alternative à la loi climat des lobbies

La loi climat a été adoptée à l'Assemblée nationale. Comme prévu, la majorité a retoqué quasiment toutes les propositions de la convention citoyenne. Mais plus grave, l'évaluation des effets de la loi ne permet pas de respecter les engagements climatiques de la France.

Ce 4 mai, l'Assemblée a adopté en première lecture le projet de loi climat. Ce texte était le résultat d'un travail de 8 mois mené par les 150 membres de la Convention citoyenne pour le climat (CCC). Le texte compte désormais 69 articles et s'articule autour de grands thèmes, la consommation, l'alimentation, le transport, le logement. Si le gouvernement se félicite, évoquant 75 mesures mises en œuvre et 71 autres en cours d'application, le jugement des 150 membres de la CCC est un peu plus sévère.

Sur leur site, ils comptent seulement 13 mesures « appliquées intégralement », 25 « partiellement reprises », 45 « débattues », 24 « en danger » et 42 « insuffisante ou abandonnée ». Mais pire, « L'étude d'impact accompagnant le projet de loi tiré de la Convention citoyenne reconnaît ainsi que les mesures proposées ne permettront pas, en l'état, de tenir les objectifs de baisse d'émissions de 40% à horizon 2030 ». Tout ça pour ça, alors que l'Etat a été condamné par le Conseil d'Etat à présenter des mesures permettant de respecter les objectifs des accord de Paris. Mais comme toujours, le pouvoir libéral nous incite à croire qu'il n'existe pas d'alternative.

En réponse, le collectif « Plus jamais ça » regroupant des ONG et des syndicats (Oxfam, la CGT, la FSU, ATTAC...) ont publié hier un rapport nommé « Pas d'emploi sur une planète morte », qui détaille des objectifs réalistes et des mesures alliant justice sociale et climatique. On peut citer, la semaine à 32h, la relocalisation solidaire ou encore la confiance dans la techno science. Entre l'écologie punitive et décroissante et l'écologie de façade, il existe une troisième voie : l'écologie sociale créatrice d'emploi encrée dans le concret. Ici aussi, nous avons aussi des politiques intéressés par l'avenir de la planète...ou plutôt de la séquence médiatique générée. Après 11 ans de mandats à la tête de la Région, le bilan écologique de Didier Robert est infra négatif, alors que la Réunion était avant 2010 citée en exemple partout dans le monde. N'est pas Paul Vergés et le PCR qui veut.

« Mieux vaut prendre le changement par la main, avant qu'il ne nous prenne par la gorge »
Winston Churchill

Nou artrouv'

David Gauvin

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Otè

La trète épi lésklavaz rokoni krime kont l'imanité. Mé kossa nou la fé pou fé viv so loi-la ?

Mézami, 21 mai l'ané 2001, par la loi Taubira l'éta fransé la rokonèter la trète dann l'atlantique épi dann loséan indien épi lésklavaz konm krime kont l'imanité . la franss la fiks lo dis moi d'Mé konm date pou anparl piblikman késtyon-la. Ni pé fé inn-dé romarke :

Pou komanssé i fo pa ni kroi loi-la la pass konm in lète a la poste pars si li l'avé son partizan, li l'avé galman son band zadvèrsère é banna l'avé trouv toute sorte kalité zargiman pou di in loi konmsa lété pa itil, lété même danzéré pars lété riskab fé monte la kolère band noir kont band blan épi toute sorte la ouyonade ankor.

Ni pé di galman, pou nou rényoné, la loi épi son sobatkoz la amontr anou in n'afèr sèryé, bien vré, mé ké bonpé rant nou l'avé fine zape dann zot mémoir ké nou lé déssandan dè krime konte l'imanité. An kossa sa lé inportan ? Sinplomman la konéssans nout listoir lé inportan mèm si listoir lé trajik pars 185 zané dsi in listoir 350 zané a popré, la pa arien ditou.

Sa lé inportan ankor pars anon pa obliye pandan in bon koupe de tan néna demoun ofisyèl téi vé éfass lésklavaz konm la trète dsi lo disk dir nout listoir. Ni pé romèrsyé bande zistorien, ni pé romèrsyé galman band militan politik épi kiltirèl, é romèrsyé band parti konm lo PCR la vanj pou la rokonéssans ni déssande dè krime konte limanité. Ni pé romèrsyé lo pèp rényoné-sirtou son l'avangarde- pou son laksyon pou anpèsh k'i zape toute in gran morso nout listoir.

Sa sé lo pozitif é sa lé i inportan mé ni doi domand anou si nou la fé sak té fo fé pou fé vive la loi Taubira ? Mi panss nou la fé dé shoz mé pa assé par raporte lo karaktère dramatik nout listoir rényonèz.

Konbien séklébrasyon la fé pou lo dis mé ? Konbien lévokasyon la fé pou ranime la flame é sirtou pou rafréshi noute mémoir san sèss. Sète ané lo dis mé i tonb dann vakanss é band marmaye lékol, zot paran, band zamontrèr, band kominoté éskolèr i antandra pa parl dé sa.

Kan lo militan i arète milité épi li mète dan la min band zofisyèl lo soin pou évoke bann zévènman vital pou nout elistoir , ni pé dire zot i mète noute révolt an somèye, zot i mète ali an shomaz. D'aprè mwin zot rol lé inportan pou fé rokonète par band zofisyèl band zévènman trajik konmsa, é ankor pli inportan pou anpèsh la loi tonb an féblèss aprésa.

La vi i amontr anou lo shomin a suiv ébin alon suiv lo shomin alon lité pou anpèsh nout listoir tonm dann alétarji.

Justin